

COMMUNE DE SAINT CYR SUR MENTHON (AIN)

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MAI 2018– 20h30 Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....

Présents: CHALTON Alain - ANGLÉSIO Hélène - AUCAGNE Georges - BAS Gilles - CAMILLERI Jean-Luc - DEGLUAIRE Cyril - DUSSEUX René - FERNANDEZ Agapito - GAUTHIER Sandrine - LAUNAY Jean-Paul - LECUELLE Véronique - MOREL Dominique - PARET Karine - TRESPAILLE Denise.

Excusés : BOST Marie-Ange (pouvoir donné à TRESPAILLE Denise)

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Cyril DEGLUAIRE, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal du 5 avril 2018 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.

Aucune remarque n'est relevée.

Le procès-verbal du 5 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations diverses :

Objet : *Modification des statuts du SIEA*

La Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture ont rappelé en 2016 et 2017 au SIEA qu'en vertu du principe d'exclusivité, qui a pour conséquence de dessaisir intégralement les communes sur les compétences transférées à un EPCI, il convenait de mettre un terme aux cofinancements autres que ceux afférents à la compétence électrification rurale. Sont visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour lesquels, jusqu'à présent, les communes votaient des participations (fonds de concours) imputées sur leur budget en dépenses d'investissement.

Cette participation aux travaux devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation, dans le cadre du vote des statuts.

Le Comité Syndical, lors de sa réunion du 13 avril 2018, a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre ce nouvel élément en considération.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 - Budget – Comptabilité - de la phrase suivante :
«*Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat. Les modalités en seront définies par le comité syndical.*».

La cotisation spécifique « travaux » sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget de la commune. Elle sera toujours calculée sur le montant HT des travaux, comme l'étaient les fonds de concours précédemment mais fera l'objet d'un appel de fonds de 85% du montant à charge de la commune après la signature du plan de financement (contre 100% pour les fonds de concours).

La régularisation par rapport au coût réel des travaux interviendra lors de la fourniture du décompte général et définitif des travaux par l'entreprise.

Pour ce qui concerne l'électrification rurale, les fonds de concours étant autorisés en la matière, il n'y aura pas lieu de modifier quoi que ce soit (imputation de la dépense, pour la commune, en investissement).

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Communes adhérant au SIEA de se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette modification statutaire, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 15 voix pour :

- **APPROUVE** la modification statutaire ci-dessus.

Objet : Garantie prêt caisse des dépôts et consignations 6 pavillons locatifs sociaux « le Clos des Champs »

A la demande de la société coopérative de production d'HLM Ain Habitat, Monsieur le Maire présente le contrat de prêt n°76995 pour lequel la collectivité s'est portée garant.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de Prêt n°76995 en annexe signé entre : SOCIETE COOPERATIVE DE PRODUCTION D'HLM AIN HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, soit par 14 voix pour et 1 voix contre :

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 860 834 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°76995 constitué de 4 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources à ce règlement.

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

OBJET : Décision modificative n°1 - budget assainissement 2018

Considérant la nécessité de procéder à un réajustement de crédits sur le budget assainissement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 15 voix pour :

- **DECIDE** d'effectuer les virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES				RECETTES		
CPTES	OPERATIONS	LIBELLES	MONTANT	CPTES	LIBELLES	MONTANT
1641		Emprunts	-25 000,00 €			
1687		Autres dettes	25 000,00 €			
TOTAL			- €	TOTAL		- €

OBJET : Décision modificative n°1 - budget principal 2018

Considérant la nécessité de procéder à un réajustement de crédits sur le budget principal pour plusieurs chapitres;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 15 voix pour :

- **DECIDE** d'effectuer les virements et augmentations de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
DEPENSES				RECETTES		
CPTES	OPERATIONS	LIBELLES	MONTANT	CPTES	LIBELLES	MONTANT
6251		Voyages et déplacements	300,00 €	7411	Dotation forfaitaire	97,00 €
6281		Concours divers	600,00 €	74121	Dotation solidarité rurale	3 059,00 €
61558		Autres biens mobiliers	500,00 €			
6218		Autres personnels extérieurs	1 056,00 €			
64138		Autres indemnités	700,00 €			- €
TOTAL			3 156,00 €	TOTAL		3 156,00 €

OBJET : Convention de partenariat avec la SPA pour l'admission dans son refuge fourrière des animaux domestiques

Monsieur le Maire rappelle que la convention de fourrière conclue avec la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-Est se termine au 30 juin 2018. Il en rappelle la nécessité et propose de conclure une convention à compter du 1^{er} juillet 2018 avec la Société Protectrice des Animaux de Mâcon.

Au vue de la date de signature de la convention, le versement de la participation pour l'année 2018 sera effectué au prorata soit pour 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 15 voix pour :

- **APPROUVE** la convention de partenariat proposée par la SPA pour l'admission dans son refuge fourrière des animaux domestiques et habilite Monsieur le Maire à la signer.

Alain CHALTON précise qu'il est primordial de solliciter la Communauté de Communes afin de mettre en place une mutualisation de service.

3) Tirage au sort du Jury d'Assise :

Alain CHALTON, Maire, procède au tirage au sort de trois noms sur la liste électorale qui seront proposés pour faire partie du Jury d'Assise.

4) Avancement des dossiers en cours :

▪ Rives du Menthon :

Alain CHALTON informe l'assemblée que le permis d'aménager et les permis de construire des cinq premiers macro-lots ont été déposés dans les temps.

Après avoir présenté ces permis sur plans, Monsieur le Maire précise qu'à la demande de la commune, les R+2 initialement prévus sont repassés en R+1.

Ce projet énorme présente aujourd'hui quelques interrogations concernant l'interprétation du Plan Local d'Urbanisme. Suite à une concertation entre le bailleur social SEMCODA, des représentants de la commune et le service instructeur, il s'avère que quelques points sont voués à évoluer :

- La topologie naturelle du sol doit être respectée
- En 2007, un emplacement réservé pour une voirie avait été prévu, il serait nécessaire de passer par une modification simplifiée du PLU afin de libérer le projet de cette voie inadaptée.
- Les toitures à un pan des garages ne sont pas autorisées.

La Communauté de Communes pourrait se voir en charge d'une modification simplifiée du PLU. Les délais seraient donc impactés. Monsieur le Maire en est désolé auprès des professionnels de santé.

▪ Festiveyle :

Hélène ANGLÉSIO indique que pour cette manifestation qui aura lieu aux Planons les 29, 30 juin et 1er juillet, les associations musicales et l'association Vivre autour des Planons et de la Grange du Clou devront se mobiliser. Un très grand nombre de participants est attendu.

▪ Commission tourisme :

Jean-Paul LAUNAY retrace le programme des manifestations organisées par la communauté de communes, évoqué lors de la dernière commission tourisme.

La Communauté de Communes développe une application France Touristique pour smartphones et tablettes. L' élu explique que chaque commune est invitée à travailler sur un petit circuit traduisant la connaissance du Bourg pour mettre sur cette application.

Jean-paul LAUNAY, Hélène ANGLÉSIO et René DUSSEUX se proposent.

▪ Dossiers d'urbanisme :

Agapito FERNANDEZ présente les demandes d'urbanisme soit 6 Permis de Construire, 5 Déclarations Préalables et 8 Certificats d'Urbanisme.

✓ Permis de construire et Permis d'aménager :

N°	DATE	Pétitionnaire	Adresse du terrain	Objet des travaux	Parcelle	Superficie Totale Déclarative en m ²	Zonage
PC 07	11/04/2018	SEMCODA	Rives du Menthon	Lot 1	ZM 185...		UB + 1AUA + 1AU + 1AUB
PC 08	11/04/2018	SEMCODA	Rives du Menthon	Lot 2			
PC 09	11/04/2018	SEMCODA	Rives du Menthon	Lot 3			
PC 10	11/04/2018	SEMCODA	Rives du Menthon	Lot 4			
PC 11	13/04/2018	WALTER	82 Boucle des Bonnières	Abri ouvert	ZM 507-508-509	1 350	UB
PC 12	18/04/2018	MAURIN	Route des Gambys	maison	ZP 169	1 335	UC

✓ Déclarations préalables :

N°	DATE	Pétitionnaire	Adresse du terrain	Objet des travaux	Parcelle	Superficie Totale Déclarative en m ²	Zonage
DP 18	05/04/2018	SCHEYDER Gilbert	555 route des Gambys	véranda	ZN 129	1 450	UC
DP 19	10/04/2018	JACROT Bruno	70 Clos de la Colline	Abri de jardin fermé	ZM 419	1 004	UB
DP 20	25/04/2018	MONTEIRO Jérôme	64 allée Lamartine	Création d'une fenêtre sur garage	ZM 574	349	UB
DP 21	04/05/2018	CARRIAS Cédric	218 allée des Teppes	Piscine et local technique	ZS 522 + 520	1 099	UB
DP 22	11/05/2018	DEMARS Anne	99 chemin des Cochatières	Réfection toiture et modification de façades	ZR 195	1 840	UC

✓ Certificats d'urbanisme :

N°	DATE	Pétitionnaire	Adresse du terrain	Parcelle	Superficie Totale Déclarative en m ²	Zonage
CU 12	03/04/2018	SCP RIVON MERLE DUREUX	21 route de Bergemot	ZD 21	1 725	A
CU 13	03/04/2018	MAITRE MORIZOT	50 rue du Centre	ZM 158 - 476	1 907	UB
CU 14	12/04/2018	FELIX Jeanine	63 allée des Rippes	ZO 57	1 518	A
CU 15	13/04/2018	SCP RIVON MERLE DUREUX	2041 route de Macon	ZA 122	5 079	NHI + A
CU 16	23/04/2018	Yves BOURLOUX	Le Pelou	ZS 547	1 050	A + UB
CU 17	27/04/2018	LECUELLE Christophe	1052 route de Macon	ZC 181 - 182	3 756	UB
CU 18	02/05/2018	SCP MOINARD	21 route de Loeze	ZC 141	7 801	UC
CU 19	04/05/2018	SCP RIVON MERLE DUREUX	889 route de Macon	ZS 210 - 523	1 682	UC

5) Informations et questions diverses :

Dominique MOREL expose le devis pour le matériel zéro phyto aux conseillers afin de le faire valider.

Alain CHALTON revient sur l'adhésion aux Saint Cyr de France stipulant que la prochaine manifestation se déroulera à Saint Cyr sur Mer les 14,15 et 16 septembre 2018. Véronique LECUELLE serait éventuellement intéressée. Il est précisé que Christian DIOCHON, ancien conseiller municipal, se propose pour représenter la commune.

Jean-Luc CAMILLERI soumet à l'assemblée l'intérêt d'adhérer au « Panneau Pocket » qui est une application pour téléphones portables. Un abonnement de 133 euros HT/an est due par la collectivité qui pourra ainsi relayer des informations importantes à la population. Les membres du Conseil Municipal donnent leur aval pour adhérer.

Jean-Luc CAMILLERI indique que les radars pédagogiques et les feux sont installés route de Vonnas. Une demande pour un traçage de ligne blanche a été transmise au Conseil Départementale de Laiz. La demande est à l'étude.

Karine PARET informe les conseillers que trois candidates seront reçues le mercredi 30 mai 2018 en mairie pour le remplacement d'un agent au secrétariat.

Hélène ANGLESIO explique que pour la fête patronale, le manège des autos tamponneuses ne pourra être présent. Une boisson sera offerte aux enfants en contrepartie du ticket offert les années précédentes.

Alain CHALTON regrette les problèmes de voisinage récurrents avec les beaux jours. Il appelle la population à respecter les horaires préfectoraux pour le bruit.

Le Maire relate la réception et la demande d'un geste compensatoire d'une ancienne propriétaire de bien immobilier à Saint Cyr en conflit avec ses acheteurs. Un renseignement erroné émanant de la commune semble être à l'origine du différent. Cette propriétaire renonce à poursuivre la commune, qui bien sûr, ne peut procéder à un dédommagement. Cette proposition reçoit l'assentiment du Conseil Municipal.

Deux demandes d'implantation sur la commune se sont manifestées : une station de lavage et une esthéticienne.

Véronique LECUELLE relaye une demande d'un particulier qui souhaite savoir si un local peut être mis à disposition pour récupérer les paniers AMAP de la ferme bio de Marillat. Il lui est répondu que l'ancienne salle cantine pourrait être envisagée en échange d'une contrepartie financière. Hélène ANGLESIO propose à la propriétaire de se rapprocher d'elle afin d'échanger sur les modalités.

Jean-Paul LAUNAY demande des nouvelles du devenir de l'ancienne école maternelle. Agapito FERNANDEZ répond qu'un rendez-vous avec Monsieur Poirçon, Architecte est prévu le 25 mai 2018.

René DUSSEUX souhaite savoir quand la caisse frigo sera disponible. Dominique MOREL répond qu'elle a été commandée et que les délais de livraison portent à octobre/novembre 2018.

Gilles BAS se questionne sur le devenir du local près de la Boulangerie Marie. Il est rappelé que pour le moment rien de concret ne voit le jour et que ce local est privé.

Véronique LECUELLE se questionne à propos de la sécurité du parking Boulangerie, Alain CHALTON propose de recevoir les propriétaires des locaux du long de la RD 1079 afin d'échanger sur la dangerosité du parking, des entrées et sorties en particulier.

Prochaines dates :

25 mai 2018 15h00 : réunion fin de GPA SEMCODA Groupe Scolaire et RDV M Poirçon
18h00 : réunion d'information et d'échange avec M Chaize à Viriat
18h30 : spectacle de chant chorale à l'Escale
19h00 : SCOL tirage au sort tombola
20H30 : Séance de lecture publique Vivre autour des Planons Grange du Clou

26 et 27 mai : Fête Patronale

28 mai 20h30 : Conseil Communautaire

29 mai 2018 19h00 : réunion préparation commémoration du centenaire du 11 novembre
20h00 : réunion SCOT Pont de Vaux

31 mai 19h00 : Conseil d'Adjoints

3 juin : Barbecue Pêche Saint Cyr en Mouvement

4 juin 20h00 : réunion Noël aux Planons

7 juin 18h30 : Conseil d'école Saint Genis

8 juin 16h30 : visite école Patrick Chaize

9 et 10 juin : Anniversaire 70 ans de l'USSC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.